



# L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

Juillet 2004

## Infos pratiques

### Tarifs de location de la salle des fêtes

#### Personnes de la commune :

Premier jour :	80 euros
Par journée supplémentaire :	30 euros
Participation chauffage 1 <sup>er</sup> jour :	50 euros
Par journée supplémentaire :	25 euros
Location de la vaisselle :	25 euros
Vin d'honneur :	50 euros
Participation chauffage :	30 euros

#### Personnes extérieures à la commune :

Premier jour :	145 euros
Par journée supplémentaire :	65 euros
Participation chauffage 1 <sup>er</sup> jour :	60 euros
Par journée supplémentaire :	30 euros
Location de la vaisselle :	30 euros
Vin d'honneur :	65 euros
Participation chauffage :	50 euros

Le montant de la caution, due quelque soit  
l'utilisateur, est fixée à 80 euros

### Tarif de location des tables et bancs ( hors salle des fêtes )

Un lot d'une table et 2 bancs :	5 euros
Caution par lot :	15 euros

## Le mot du Maire

Mon mot sera très bref car je préfère laisser la parole au nouveau président du Comité des Fêtes. Je tiens à remercier Eric Bouchon pour son dévouement tout au long des années pendant lesquelles il assura la présidence du Comité et à encourager Olivier Pons dans sa nouvelle fonction. Je pense qu'un Comité des Fêtes est une association très importante dans une petite commune et je souhaite que le nôtre soit des plus dynamique !

## Le mot du Président du Comité des Fêtes

En ce début d'été, le comité s'est réuni pour mettre la touche finale aux préparatifs de notre "fête patronale", qui sera cette année le 31 juillet et les 1<sup>er</sup> et 2 août, ainsi qu'aux deux autres activités de l'été proposées par le comité avec l'aide de la municipalité.

Nous commencerons le 23 juillet par une représentation théâtrale à la salle polyvalente et nous enchaînerons le 13 août par un concert de musique classique "harpe-violon", produit en l'église de Franchesse.

Espérant que ces activités répondront à vos attentes de distraction et qu'elles connaîtront un franc succès populaire.

Toute réunion du comité se termine par une conversation pour faire le point sur les différentes activités passées et futures. Au cours de cette discussion une question est restée sans réponse, aussi je permets de vous la poser pour trouver une réponse :

### *Qu'attendez-vous du Comité des Fêtes ?*

N'hésitez pas, faites des propositions !

Merci et à très bientôt;

Le coût de distribution du bulletin ayant considérablement augmenté, nous avons sollicité les artisans et commerçants de la commune. Nous les remercions d'avoir accepté de nous confier leur publicité.

**C'est également une occasion de les présenter et de vous les recommander.**

# BUDGET COMMUNAL 2004

**FONCTIONNEMENT : 281 800 €**

	DEPENSES		RECETTES	
Personnel et caisses diverses →	Frais de personnel 30,91%		Recettes fiscales 42,76%	← Contribuables
Groupements, syndicats intercomm., associat. →	Transferts versés 13,63%			
Fournisseurs →	Fournitures et administration générale 43,75%		Dotations d'Etat 39,62%	← Etat
Banques →	Intérêts dette 2,13%		Autres produits 9,74%	← Usagers
	Epargne brute 9,58%		Excédent reporté 7,88%	← Excédent des budgets antér.

**INVESTISSEMENT : 359 625 €**

	DEPENSES		RECETTES	
Banques →	Capital de la dette 8,47%		Epargne brute 7,51%	← Contribuables
Entreprises →	Acquisitions et travaux : 91,53%		Subventions et dotations : 54,22%	← Etat, Région, Département.
			Emprunt nouveau 33,37%	← Banques
			Excéd. reporté 4,90%	← Excédent des budgets antér.

## DETAIL DES TRANSFERTS VERSES

Service Départemental d' Incendie et de Secours : 6 548,00 €

Contributions aux organismes de regroupement : 16 718,00 €

S.I.R.O.M. :	6 509,00 €
Syndicat du Collège de Bourbon :	7 020,00 €
Syndicat du Collège de Lurcy-Lévis :	98,00 €
Syndicat intercommunal de Voirie :	1 135,00 €
Association des Maires :	137,00 €
Fonds départemental d'Aide aux Jeunes :	50,00 €
S.I.E.G.A. :	1 464,00 €
Centre de Secours de Bourbon :	305,00 €

Contribution aux frais de fonctionn. des écoles publiques : 420,00 €

Subvention de fonctionnement au C.C.A.S. : 1 000,00 €

Subventions aux associations et autres organismes : 6 016,00 €

Comité des Fêtes :	1 285,00 €
Amicale Laïque :	200,00 €
Association Sportive Franchessoise :	710,00 €
Club des Retraités :	345,00 €
Centre Social de Lurcy-Lévis :	450,00 €
Anciens Prisonniers de Guerre :	115,00 €
Anciens d'Afrique du Nord :	115,00 €
S.P.A. du Bourbonnais :	90,00 €
L'Allier à Livre Ouvert :	50,00 €
Maison Familiale de Limoise :	160,00 €
Institut de Formation Interprofessionnel 03 :	40,00 €
Association « le Créneau » :	50,00 €
Les Ch'tites Canailles :	1 750,00 €
Associations diverses de bienfaisance, de recherche médicale, ou reconnues d'utilité publique :	656,00 €



Jean-François DESTERNES  
"Les quatre Vents"  
Route d'Ygrande  
03 160 FRANCHESSE  
Tél / Fax : 04 70 66 14 18

Couverture - Zinguerie - Ardoises  
Réfection de toitures anciennes



**JEUDY**

**ETs JEUDY S.A**

Route d'Ygrande  
03 160 Franchesse  
Tél : 04 70 66 26 90  
Fax : 04 70 66 25 77

plants de pomme de  
terre # aliments #  
engrais # phytos #  
semences # céréales  
et produits du sol

## ENERGIE SOLAIRE



L'effet de serre ne va pas augmenter raisonnablement la température de quelques degrés ! Il faut plutôt s'attendre à des excès climatiques comme nous en avons déjà connus ces dernières années : tempête en 1999, inondations en 2001, canicule en 2003...

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS  
ET NOUS POUVONS TOUS RÉAGIR:**

- 1) En réduisant notre consommation d'énergie.
- 2) En utilisant les énergies renouvelables et tout particulièrement l'énergie solaire.

Ce vaste sujet d'actualité était développé par Philippe Bertrand de l'association APROMER ( Application, PROMotion des Energies Renouvelables) le vendredi 23 avril à la salle polyvalente lors d'une conférence-débat à laquelle participait une vingtaine de personnes.

Si vous n'avez pu assister à cette réunion ou si vous souhaitez d'autres renseignements, vous pouvez contacter

**APROMER, Philippe BERTRAND,**

par **téléphone** : 04 70 59 76 59,

par **fax** : 04 70 59 37 34,

par **E-mail** : philippe.bertrand18@wanadoo.fr,

au **siège social** "Canivet" 03250 Le Mayet de Montagne

ou

**ESPACE INFO ENERGIE - PACT ARIM de l'Allier**

**E-mail** : Infoenergie.allier@wanadoo.fr

Permanences **téléphoniques** du lundi au jeudi

**N° Vert : 0 800 503 893**

**A Moulins** : 10, cours Anatole France

**Fax** : 04 70 20 71 59

**Accueil du public** : mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

## EXPOSITION à la salle polyvalente

1<sup>er</sup> et 2 MAI 2004

Cette manifestation consacrée aux artistes et artisans d'art locaux a réuni, cette année encore, un grand nombre d'exposants, dont cinq nouveaux, et bien des visiteurs se sont dit étonnés et agréablement surpris de trouver dans une si petite commune des oeuvres et travaux aussi variés et d'une telle qualité. Pour être diverse et variée, elle proposait, en plus des travaux des artistes, de découvrir une exposition de photos de classe allant de 1902 à 1994 et à différents moments de ces deux journées d'apprécier quelques vers de poésie et de suivre des rythmes irlandais et de jazz manouche. La date retenue et un temps ensoleillé favorisèrent certainement la venue d'un public nombreux, tant le samedi que le dimanche.



## MARCHÉ BIO

Dimanche 2 mai 2004, la place de la mairie fut joyeusement envahie par quelques marchands BIO, venus des environs. Une exposition sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies, réalisée par l'association APROMER (lire compte-rendu énergie solaire ci-contre) ainsi qu'une cassette vidéo "Guérir la Terre" proposée par l'association Allier BIO complétaient le thème "Bio et Nature" de cette journée.

Il y a bien longtemps qu'un marché n'avait eu lieu dans notre commune et le nombre important de visiteurs ce jour-là laisse à penser que c'était une bonne idée de l'organiser !

**Pascal GERBIER** Chef d'établissement

3, Place de la Poste

Tél : 04 70 66 27 50

DÉPART DU COURRIER :

15H30 EN SEMAINE et

11H45 LE SAMEDI

**LA POSTE**

La Poste de Franchise vous propose des produits de **prêt à poster** pour vos envois en France et à l'étranger, ainsi que toute une gamme de produits financiers pour vos **placements** ou bien pour préparer votre **retraite**. N'hésitez pas à nous contacter aux **heures d'ouverture** du **lundi au vendredi, de 9 h à 12 h** et **le samedi, de 9h à 11h30**.



**CHAUFFAGE - PLOMBERIE**

**COUVERTURE - ELECTRICITÉ**

**SARL LAVIGNON**

4, Rue du 19 Mars 1962

03 160 Franchise

Tél : 04 70 66 26 16

## Atelier d'arts plastiques



A l'initiative de l'association ADEQUAT et dans le cadre de Passions Mobiles, un atelier d'arts plastiques pour adultes (dessin, peinture, modelage) a fonctionné ce 1<sup>er</sup> semestre 2004. Il s'est déroulé dans la convivialité et le partage, tous les quinze jours (le jeudi), de 14 h à 16 h, à la salle polyvalente. Cette activité devrait redémarrer en septembre.

Pour tous renseignements et inscription, contactez l'Association ADEQUAT - César - 03160 Bourbon l'Archambault - Tél. : 04 70 67 12 63 ou Patricia COTTE au 04 70 66 26 78.

## Les Ch'tites Canailles



La halte garderie itinérante "Les Ch'tites Canailles" vient de fêter sa première année d'existence. Après douze mois d'exercice, elle compte déjà presque **70 enfants inscrits!** Pour offrir une qualité d'accueil optimale, une quatrième personne, Pierrick, a intégré l'équipe au mois de mars.

Rappelons que la structure accueille les enfants de 3 mois à 6 ans. Diverses activités d'éveil sont proposées (pâte à sel, à modeler, coloriage, découpage, peinture, activités motrices, musique...) suivant des thèmes qui changent tous les mois.

Le 6 avril dernier, de nouveaux enfants sont venus découvrir la halte-garderie à l'occasion d'une journée portes ouvertes. Jeux et éveil au multimédia ont rythmé la matinée; parents et enfants ont également pu se retrouver autour d'un goûter offert par la commune.

Si vous ne connaissez pas la halte-garderie, nous vous invitons à **aller rencontrer l'équipe éducative** à la salle polyvalente, aux dates suivantes : mardi **13 juillet** de 14h à 18h30 - mardi **27 juillet** de 9h à 12h - mardi **24 août** de 14h à 18h30 ou à la contacter au **06 64 15 03 16**.

## Album photos, mémoire communale

Tout comme les registres d'état civil et de délibérations de conseils municipaux, les photos peuvent servir la mémoire collective... Nous souhaitons réunir les photos scolaires dans un album, mis à disposition du public. Toutes celles exposées les 1<sup>er</sup> et 2 mai ont été reproduites mais si vous en possédez d'autres, nous serions heureux de pouvoir vous les emprunter pour les copier et compléter ainsi la série déjà en notre possession. S'adresser en mairie.

## Lutte contre les ragondins

La lutte collective contre le ragondin n'est plus autorisée à partir de carottes imprégnées de bromadiolone. Dorénavant, elle s'effectuera en utilisant des boîtes à fauves mieux adaptées aux directives départementales. Ce piège peut être utilisé toute l'année et il n'est pas nécessaire d'être chasseur. Il faut faire une déclaration en mairie qui transmettra à la D.D.A (Direction Départementale de l'Agriculture). Notre commune possède actuellement 4 boîtes qui peuvent être prêtées à des particuliers ou confiées à des piégeurs agréés pour des missions précises.

Pour plus de renseignements, s'adresser en mairie.

## Bibliothèque



Le dépôt de la Bibliothèque Départementale de Prêt est ouvert un mercredi sur deux, de 15 h à 17 h.

Vous pouvez y **emprunter gratuitement des livres** pour enfants, adolescents et adultes.

**Dates d'ouverture pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2004 :**  
13 et 28 juillet - 11 et 25 août - 8 et 22 septembre -  
6 et 20 octobre - 3 et 17 novembre -  
1, 15 et 29 décembre.

## " Le Chuchal "

Auberge à la campagne

Margeat

03 160 Franchesse

Tél : 04 70 67 19 62



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Résevation recommandée

Boulangerie - Pâtisserie  
*P. Leger*  
03160 Franchesse  
Tél. 04 70 66 27 19

## Naissances



**Vanille DESMOSTHENIS**, née le 10 janvier,  
fille de Stéphanie ISENI et Thierry DEMOSTHENIS,  
domiciliés "Le Petit Bouchet"

**Fabrice DEMAISON**, né le 16 janvier,  
fils de Nadine GIRBAL et Bruno DEMAISON,  
domiciliés "19,bis Faubourg de la Madeleine"

**Fideline PONTONNIER**, née le 22 mars,  
fille de Christelle et Christophe PONTONNIER,  
domiciliés à " Margeat"

**Baptiste DUROUX**, né le 29 mai,  
fils de Séverine PACAUD et Didier DUROUX, domici-  
liés à "Margeat"

## DECES

**Gaston BOURDIN**, domicilié Faubourg de la  
Madeleine, décédé le 5 février

**Gilberte PEYRETHON**, née FAUNE, domiciliée route  
d'Ygrande, décédée le 13 mars

**Lucie BEL**, née BOISSERY, domiciliée route de  
Limoise, décédée le 10 avril

**Raymonde BARDIN**, née GENEST, domiciliée  
"La Justice", décédée le 16 mai

## FELICITATIONS

à **René THUARD**, qui s'est vu remettre la **médaille du  
travail** le 22 mai, à la salle polyvalente.

## Abattoir de volailles

**M. et Mme MICAUD**

" La Mouillère "

03160 Franchesse

Tél. maison : 04 70 66 21 65

Tél. abattoir : 04 70 66 25 92



P  
R  
E  
P  
A  
R  
A  
T  
I  
O  
N

## Remerciements

En ce début d'année 2004, nombreuses ont été les occasions pour lesquelles la municipalité a sollicité l'aide des gens de la commune. Nous remercions tout particulièrement Mmes et MM.:

\* CHEMINOT Alice, DARD Madeleine, DESURIER Maryline, DESURIER Paulette, FARGEIX Claudine JACQUET Jean-Claude, VALNON Audrey, VERDIER Monique, VILLATTE Gilles, VILLATTE Marie, VILLE Alice, VILLE Isabelle et YONNET Camille pour leur **aide le jour de la vente à l'école.**

\* BEAUREGARD Simone, DARD Robert, DESTERNES Claudette, DESURIER Jean, LAFLEURIEL Guillaume, MALLET Georges, TAVARD Liliane, VALNON Guy et YONNET René pour la **tenue des bureaux de vote les 21 et 28 mars**

\*CHALMIN Georges, CHALMIN Roland, DELISEE Marinette et Paul, DESPRET André, DUBOST Denise, FONTENIL Gabrielle, MICAUD Gilbert, PROVOT Germaine et VILLE Alice pour le **prêt de photos de classe** exposées les 1<sup>er</sup> et 2 mai à la salle polyvalente.

Nous remercions également les personnes qui spontanément nous aident dans **l'aménagement et l'entretien des espaces fleuris:**

M. GUYONNET Jean qui arrose les hortensias placés vers l'église.

MM. NEURY Didier et TOUTAIN Didier qui se chargent de fleurir et d'entretenir le parterre route d'Agonges.

M. THUARD René qui entretient la plantation d'arbustes route de Limoise.

Nous **remercions et félicitons** tous les jeunes qui ont bien voulu participer à la tenue des **bureaux de vote le 13 juin**, lors des élections européennes : Carine BOUDET, Ludovic BOUDET, Virginie CAMBIER, Eric CHAZEAUD, Murielle CHAZEAUD, Bertrand DORLENCOURT, Audrey EVAIN, Marie-Noëlle MAUNIER, Emilie SEMET, Fabien THEVENOUX et Uriel VERNIS .

**Nous prions les personnes oubliées  
de bien vouloir nous excuser !**



# FRANCHESSE



*Fête patronale*



**Samedi 31 JUILLET**

14 h 30 : **Concours de pétanque** organisé par l'A.S Franchesse

21 h : **Retraite aux flambeaux** sur des rythmes de Djumbés  
(1 ticket de manège offert à chaque enfant réclamant un flambeau)

22 h : **Bal Disco** gratuit

**Dimanche 1<sup>er</sup> AOUT**

15 h 30 : **Mini RIFLES** et **Maxi Cadeaux**

18 h : **Spectacle musical Jazz manouche**

avec le groupe DJANGO' S GADJOS

22 h : **Bal** gratuit

**Lundi 2 AOUT**

16 h : **Jeux** pour les enfants

Pêche à la ligne pour les petits

Grand jeu par équipes pour les plus de 6 ans

22 h 30 : **Feu d'artifice** suivi d'un **bal musette** gratuit

**BUFFET**

**BUVETTE**

**FÊTE FORAINE** pendant les 3 jours

Les associations qui animent  
notre village

Le Club des retraités

**Président :** DARD Robert  
**Vice - Présidente :** DELISEE Marinette  
**Trésorière :** VERDIER Monique  
**Vice - Trésorière :** RAY Jeanne  
**Secrétaire :** TAVARD Liliane  
**Vice - Secrétaire :** BLONDEAU Paul

l' A . S Franchesse

**Président :** RONDET Gérard  
**Vice - Président :** SEMET Jean -Paul  
**Trésorier :** BOUCHON Pascal  
**Vice - Trésorier :** MICAUD Roger  
**Secrétaire :** RONDET Raymond  
**Vice - Secrétaire :** CHEMINOT Patrick

Le Comité des Fêtes

**Président :** PONS Olivier  
**Vice-Présidente :** MICAUD Sylvie  
**Trésorier :** DORLENCOURT Bertrand  
**Vice - Trésorier :** VERDIER Jean  
**Secrétaire :** BERNARD Nicole

L'Amicale Laique

**Présidente :** FLEURY Annette  
**Vice - Présidente :** DESURIER Isabelle  
**Trésorière :** SARRAUD Odile  
**Vice - Trésorière :** SEMET Jocelyne  
**Secrétaire :** VILLE Isabelle  
**Vice - Secrétaire :** CHARVEYRON Martine

*N'hésitez pas à rejoindre l'une ou l'autre de ces associations qui se dévouent pour donner de la vie à la commune !*

**ARTISAN**

**CARRELEUR - MOSAÏSTE**



Jean - Luc SARRAUD

"Le Crotet"

03 160 FRANCHESSE

Tél : 04 70 67 18 37

**Les manifestations dans la commune**

Concours de pétanque : 14 juillet  
A.S.F

Théâtre avec la **Compagnie du 3<sup>ème</sup> Acte** : 23 juillet  
Comité des Fêtes

Concours de pétanque: 31 Juillet  
A.S.F

Fête Patronale : 31 Juillet, 1<sup>er</sup> et 2 Août  
Comité des Fêtes

Concert de musique classique à l'église : 13 Août  
Comité des Fêtes

Randonnée : 4 septembre  
Comité des Fêtes

Rifles : 26 septembre  
Club des retraités

Concours de belote : 10 novembre  
A.S.F

Commémoration de l'armistice du 11 novembre

Concours de belote : 27 novembre  
Club des retraités

**Et en plus...**

**Exposition permanente:** Juillet et Août  
Samedi et dimanche, de 15h30 à 18h30  
Salle du presbytère

**Gymnastique :** reprise des cours en septembre  
Amicale Laique

Atelier d'Arts Plastiques pour adultes, en septembre  
Adéquat

**Annie SERRE**



Station - service /Quincaillerie  
Journaux/Tabacs  
Épicerie

Ouvert tous les jours  
Fermé dimanche après-midi  
et lundi après-midi

Fruits et légumes  
Développement photos  
Boucherie / Charcuterie

29, rue des Lanciers - 03 160 FRANCHESSE  
Tél : 04 70 66 27 03

## Fiscalité

Compte tenu des investissements projetés, notamment l'aménagement d'une école maternelle, le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter la baisse de certaines participations à charges intercommunales, et de reconduire en 2004 les taux d'imposition appliqués en 2003.

Taxe d'habitation : 12,43 %

Taxe foncière bâti : 11,84 %

Taxe foncière non bâti : 25,32 %

Taxe professionnelle : 18,72 %

## TRAVAUX

### Restauration de la toiture de l'église ( chapelle nord)

Coût total : 11 415.31 Euros HT

Subvention : 50% de l'Etat

25% du Conseil Général

### Aménagement d'une école maternelle

Dépense H.T : 189 500,00 Euros

Dépense TTC : 229 594,00 Euros

Subvention Départementale: 45 600,00 Euros

D.G.E 106 000,00 Euros

Emprunt 70 000,00 Euros

Autofinancement 8 000,00 Euros

### Voirie

Divers travaux effectués sur les chemins des Forges à l'Arbre Sec, du Mont à Rouère et de Gâtelière au Lieu Belin pour un coût total de **27 452 Euros H.T**

## Internet à haut débit

L'aménagement numérique du territoire est un projet majeur pour le développement économique, culturel et éducatif du département.

Suite à une consultation publique réalisée à l'automne 2003, il est apparu que les besoins en très haut débit étaient extrêmement localisés. En revanche, il est ressorti que les particuliers attendaient de manière urgente de pouvoir accéder à un débit équivalent à celui de l'ADSL (technologie permettant de transporter les données par la ligne téléphonique) et cela sur l'ensemble du territoire.

Face à cette demande, le Département a donc décidé de garantir sur tout le territoire l'accès à un service haut débit à tarif compétitif quelle que soit la localisation géographique et en laissant libre choix des fournisseurs de services à chaque utilisateur final (foyers, entreprises, administrations). Pour ce faire, lors de sa session d'octobre 2003, l'assemblée départementale a retenu le principe de la délégation de service public.

Communiqué du Conseil Général de l'Allier en date du 14 juin 2004)

## L'école n'ouvrira ses portes qu'en septembre 2005 !

Malgré tous les efforts des personnes désireuses de voir aboutir ce projet, la rentrée à l'école maternelle de Franchesse ne pourra pas se faire en septembre 2004.

**Que s'est-il passé depuis janvier 2004 ?** (date à laquelle l'Education Nationale a donné son accord de principe à la réouverture d'une classe à Franchesse, mise en R.P.I avec Saint-Plaisir)

- Recherche et choix d'un cabinet d'architectes qui a réalisé et déposé un dossier pour une demande de D.G.E. (Dotation Globale d' Equipement) le 15 février, en préfecture.
- Plusieurs personnes ont travaillé au nettoyage des anciennes salles de classe.
- Organisation de la vente du matériel scolaire qui a rapporté 2000 Euros.
- Le 8 avril, la préfecture donne un avis favorable à l'attribution de la D.G.E. à notre commune.
- Le 11 mai, c'est le Conseil Général qui nous accorde une subvention .
- L'architecte prépare les appels d'offre diffusés dans la presse les 14 et 17 mai.
- 1<sup>ère</sup> semaine de juin : ouverture des devis envoyés par les artisans. Les quelques propositions qui ont pu être retenues ne permettent pas de démarrer le chantier pour que celui-ci soit terminé en septembre

**Les délais vont donc être rallongés et des négociations auront lieu avec les entreprises.**

Ce qui était acquis pour cette année et qui devrait le rester  
\* Accord du Conseil Général pour mettre en place un ramassage scolaire entre les 2 communes.

\* Restauration assurée par Christelle et Christophe Pontonnier du Chuchal. : les repas seront livrés chauds et servis dans une salle entièrement réaménagée.

Et dans le souci **d'offrir les mêmes qualités d'enseignement dans toutes les écoles du secteur**, cette nouvelle classe maternelle sera intégrée à un **Réseau Rural d'Education (R.R.E)** que les élus et l'Education Nationale souhaitent mettre en place à la rentrée 2005. Ce R.R.E a pour objectifs de rompre l'isolement des maîtres en favorisant le travail en équipe et en créant une dynamique pédagogique mais aussi de mettre à disposition de chaque classe des moyens importants et modernes dans différents domaines comme les sciences, l'informatique, la culture, le sport, les transports...

## Homages aux poilus

La grande tuerie de 1914-1918, outre les terribles souffrances qu'elle fit supporter aux combattants, fut aussi très pénible pour les villages de l'arrière. Ainsi, dès 1916, le curé Soulier notait : "Cette année a porté le deuil dans bien des familles de la paroisse par la mort au champ d'honneur de ses membres partis défendre la patrie. Ces deuils si pénibles et la durée de la guerre que l'on ne croyait pas porter si longtemps la désolation et la famine dans toute la France par le manque de bras pour travailler la terre". Pour l'année 1918, il commence ainsi "Heureuse année qui voit enfin se terminer cette guerre épouvantable qui a fait tant de victimes et amené le deuil dans toutes les familles !" Et de nous préciser : "Ce 11 novembre, à la nouvelle de la signature de l'armistice, dans la France entière, les cloches de toutes les églises ont sonné toute la soirée pour célébrer cette glorieuse victoire si désirée et toutes les maisons ont pavoisé..."

C'est le 6 avril 1919 que le conseil municipal estime qu'il y a lieu d'élever un monument aux victimes de la guerre et à l'unanimité décide de porter un crédit au budget de 1920 destiné à cet effet après avoir fait une souscription dans la commune. Mais le 21 septembre de la même année, le conseil est tout aussi unanime pour accorder à la société "Le Souvenir" la concession de quelques mètres carrés au cimetière afin d'élever un monument funéraire à la mémoire des victimes de la guerre et dont les frais seraient payés par la Société.

Y allait-il y avoir deux monuments aux morts ? Le monument édifié par le conseil municipal et celui érigé par la société "Le Souvenir" ?

La cession gratuite d'un terrain dans le cimetière communal semblant en marge des règlements, le Préfet intervient dans une lettre le 17 août, lettre lue lors de la séance du 30 octobre. Au cours de cette séance, MM. Allaud Eugène et Berthommier Jean, délégués auprès du conseil municipal par la société "le Souvenir" expliquent qu'il n'y a aucune question politique, ni religieuse dans l'intention de la société, que la demande faite d'une concession l'est dans un but de reconnaissance envers les morts pour la France, que ce monument permettra aux veuves, aux parents de porter au cimetière, qui des fleurs, qui une couronne, cette marque d'affection et de piété filiale ne pouvant se traduire avec la même liberté sur une place publique. Les délégués espèrent que le conseil municipal ne reviendra pas sur sa première décision et qu'il ne mettra pas opposition à l'hommage que la Société désire rendre aux morts,

déclarent que la société "Le Souvenir" consent à payer les frais de la part revenant au Bureau de Bienfaisance"(1). A la suite de cet exposé, le conseil décide d'accorder 6 m<sup>2</sup> de terrain à titre gratuit et renonce à la part de la commune soit 200F.

Il autorise aussi la Société à faire une collecte dans la commune pour l'érection du monument.

Dans la même séance, le conseil fixe l'emplacement de son monument sur la place de l'école de garçons en face de la maison Giraud (2) et désigne M. Pierre Fournier des Corats, sculpteur statuaire à Moulins pour établir le devis et exécuter les travaux.

En décembre de cette année, des élections municipales ont lieu et c'est Gaspard Giraud qui est élu maire en remplacement de Pierre Brizon. Comme partout en France, pendant la durée de la guerre, le fonctionnement du conseil avait été bien perturbé puisque 7 des 12 conseillers - dont l'adjoint Louis Auboiron - étaient mobilisés et 4 avaient été tués. Quant au député-maire Pierre Brizon (3), sa présence à la Chambre devait occuper une grande partie de son temps.

Il faut aussi savoir, qu'en janvier 1920, une note préfectorale annonce que "des subventions seront accordées par l'Etat aux communes en proportion des efforts et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie. C'est sans doute ce qui explique la décision du conseil prise le 18 janvier 1920 : "le conseil discute de la question du monument à élever aux morts pour la Patrie. Après délibération, le conseil, par 9 voix contre 1 et 1 bulletin blanc décide qu'un seul monument sera élevé à Franchesse, que ce monument sera élevé conjointement par la municipalité et la société "Le Souvenir" sur un emplacement choisi à cet effet dans le cimetière. La commune fournira le terrain de la concession perpétuelle, la part des pauvres sera versée dans la caisse du receveur principal. Les frais seront couverts par une souscription publique, par les membres de la société "Le Souvenir", par une subvention qui sera sollicitée de l'Etat et par une subvention communale qui complétera la somme nécessaire à l'érection d'un monument digne d'honorer la mémoire des enfants de Franchesse morts pour la France." Le conseil nomme une commission de 3 membres, dite commission du monument, composé de MM. Méténier, Duplessis et Thévenet, qui se mettra en relation avec le comité "Le Souvenir".

L'emplacement du monument pose sans doute encore problème à certains puisque le 28 novembre 1920, le conseil "décide à nouveau que le monument sera érigé dans le cimetière et qu'une concession perpétuelle sera accordée à cet effet, la commune renonçant à sa part dans le prix de la concession. Il ratifie la décision du bureau de Bienfaisance qui renonce aussi à la part des pauvres sur cette concession. Le conseil décide aussi que des concessions perpétuelles individuelles seront accordées pour la sépulture des soldats morts au champ d'Honneur ; ces concessions seront placées à droite et à gauche du monument aux morts pour la France. "Le 24 avril, le conseil examine et approuve les plans et devis du monument, demande l'autorisation de traiter de gré à gré avec M. Moretti entrepreneur à Moulins. Le devis de 8000 F sera payé de la façon suivante: 3000 F seront inscrits au budget additionnel de la commune et 5000 F fournis par le produit d'une souscription publique dont le montant sera versé dans la caisse municipale par le trésorier de la société " Le Souvenir". Bien que les ressources totales soient votées, le conseil renouvelle sa demande qu'une subvention de l'Etat lui soit accordée. Les registres municipaux restent alors muets sur le monument. C'est l'abbé Montillon (successeur du curé Soulier, décédé) qui note en 1921 : "Inauguration du monument aux morts de la grande guerre (qui) donne lieu à une bien belle cérémonie". En même temps, une plaque est apposée dans l'église (mur du transept nord) qui garde fidèlement le nom de ceux qui sont tombés pour la défense du sol sacré de la patrie."

Les monuments aux morts reflètent l'état d'esprit du moment dans la commune, et donc celui de ceux qui les ont commandés. Beaucoup expriment simplement l'esprit civique : une stèle ou un obélisque nu portant une mention comme " Aux enfants de ... morts pour la France". D'autres font mention du deuil et de la douleur : c'est souvent une femme éplorée représentant toutes ces mères brisées ou ces nombreuses veuves que la guerre a laissées. A 2<sup>ème</sup> lecture, on peut y voir aussi la France meurtrie. A Franchesse, le monument dû au sculpteur Moretti est nettement du style patriotique. Il représente un poilu brandissant son fusil, baïonnette au canon, les yeux levés vers le ciel et prêt à en découdre avec la mention "On ne passe pas". Sur le socle, surmontées de la formule "Aux enfants de Franchesse morts pour la France", 3 plaques de marbre portent 48 noms, classés par ordre chronologique de leur décès. Sur la face droite, la liste de 18 noms commence par Galopier Pierre, le 25 août 1914. A l'avant, 14 noms sont

gravés et 16 figurent sur la face gauche. Le dernier tué avant l'armistice est Ville Claude, le 21 août 1918. Toutefois, on peut s'interroger sur la mention de 3 morts en 1919 et 1 mort en 1920. Si le registre des décès de la commune mentionne celui de Auboiron Pierre le 25 novembre 1919, on peut supposer de la suite de ses blessures, aucun renseignement ne figure pour Signoret Stanislas et Déry Jean en janvier 1919 et pour Laurent Jean le 4 mars 1920. Il faut savoir que la guerre s'est continuée en 1919 en Orient, dans les Dardanelles.

Parmi la liste des victimes figure M. Antoine ROBERT instituteur à Franchesse depuis 1910.

Le 20 mai 1920, nous trouvons cette délibération : "le conseil, pour honorer la mémoire de M. ROBERT Antoine, instituteur à Franchesse, adjudant au 321<sup>e</sup> d'infanterie, mort au champ d'honneur, à la reprise du fort de Douaumont le 24 octobre 1916, décide que l'école publique de garçons de Franchesse s'appellera dorénavant Ecole publique adjudant ROBERT." Cette délibération était concrétisée par une petite plaque de marbre posée sur un mur à l'intérieur de la classe, plaque qui a intrigué de nombreuses générations d'élèves et qui a disparu lors de la transformation de la classe en salle polyvalente.

Pour être complet, il faut signaler que la société de secours mutuel "La Lancière" avait honoré aussi par une plaque "ses mutualistes morts à la guerre". Cette plaque, elle aussi, a été enlevée lors des travaux de réfection de la mairie.

- 1) *Lorsqu'une concession était vendue, une part du prix de vente revenait obligatoirement au Bureau de Bienfaisance dont c'était la principale source de revenus, l'autre part revenant à la commune. C'est l'abandon de la part du Bureau de Bienfaisance qui avait dû motiver l'intervention du préfet à la suite de la décision du 6 avril.*
- 2) *Emplacement où se trouve actuellement le monument aux morts de la guerre 1939-1945.*
- 3) *Pierre BRIZON fut maire de Franchesse de 1912 à 1919 et député de l'Allier de 1910 à 1919.*

#### Recherche de documentation

Monsieur Pierre SABLIERE, 37 rue de Saint Pétersbourg, 75008 Paris cherche **tous renseignements** et notamment des **photos** du docteur **Achille GOURAINCOURT**, son arrière - arrière - grand - père qui fut **médecin à Franchesse** entre 1848 et 1902.

Prendre contact avec la mairie.

# Artisanat et commerce à Franchesse

Les données de 1952 sont extraites de l'Annuaire Général de l'Allier

## Artisanat, Commerce, Industrie

	1952	2004
Habitants	852	465
Fête	1er dimanche de Juin	1er dimanche d'Août
Autobus	Bourbon, Le Veudre, Lurcy-Lévis, Bourges et Moulins	Franchesse/Moulins (par Agonges ou par Bourbon); Moulins/Lurcy-Lévis par Le Veudre
Alimentation	Bernadat ; Cheminot ; Despret ; Dubost ; Lavignon ; Marchand	Serre
Battages	Coop de Battages ; Roussat	E.A.R.L Boudet
Bestiaux	Foucaud ; Serre	/
Boucher	Jourdier	/
Boulangier	Jacquet	Léger
Cafés	Barathon ; Guillet ; Philippon ; Tuchevier	Lange
Charcutier	Allot ; Méténier	/
Coiffeur	Guillet ; Tuchevier	A domicile
Couturier	Perret	/
Cycles	Guyonnet ; Lavignon	/
Distillerie ambulante	Ray ; Vernioux	/
Ebéniste	Martin	/
Grains	Bonnat	Ets Jeudy
Hôtel	Cheval Blanc	/
Maçon	Bouchon	/
Maréchal ferrand	Colin ; Valnon	/
Menuisier	Peyrethon	/
Plombier	Lavignon	Lavignon
Tabac	Desternes	Serre
Taxi	Chanier	/
Vin en gros	Bonnat	/
Abattoir de volailles	/	Micaud
Auberge à la ferme	/	Pontonnier
Carreleur	/	Sarraud
Couvreur	/	Desternes
Pisciculteur	/	Popy

## Une solution intelligente pour les DECHETS VERTS

Les déchets verts (feuilles, tontes de gazon, branches broyées, fleurs et plantes fanées... ) **ne doivent pas être mis dans les poubelles des ordures ménagères** mais ils peuvent être utilisés pour faire du compost

### *Qu'est-ce que le compost ?*

C'est un engrais obtenu par décomposition des déchets organiques.

### *Quels déchets composter ?*

Les **déchets de jardin**: appelés aussi déchets verts, ils sont cités au début de l'article

Les **déchets de cuisine** : épluchures, pain, coquilles d'œufs, marc de café, restes de toute nourriture ...

Les **papiers et cartons** sauf les papiers glacés ou plastifiés.

D'autres **déchets organiques** comme la paille ou la sciure.

**CE SONT 35 À 45% DU CONTENU DE VOTRE POUBELLE  
QUI PEUVENT ÊTRE COMPOSTÉS !**

### *Comment faire ?*

Mélangez les différentes catégories de déchets organiques sans les tasser et brassez-les régulièrement.

Mouillez un peu votre compost (avec du purin d'ortie, par exemple, recette donnée dans cette page ).

Il doit avoir à peu près la même humidité qu'une éponge.

Couvrez vos déchets pour accélérer la décomposition et protéger d'une humidité ou d'un dessèchement excessifs.

### *Où composter ?*

Vous pouvez faire un tas à même le sol.

Vous pouvez vous construire un silo en bois, en grillage, en agglos...

Vous pouvez acheter un composteur dans le commerce.

**Composter ses déchets est une solution économique et écologique car**

vous n'aurez plus besoin d'acheter du terreau,

vous bénéficierez d'un engrais naturel gratuit,

vous ne serez plus obligés de faire des voyages pour porter vos déchets verts à la déchetterie,

vous n'aurez plus à brûler vos déchets verts,

vous réduirez vos poubelles et ainsi la quantité d'ordures ménagères à traiter.

## N'hésitez plus !

Un **guide pratique**, précis et complet, réalisé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), est **disponible gratuitement en mairie** et

à l'ESPACE INFO ENERGIE- PACT ARIM DE L'ALLIER

10, cours Anatole France

63000 Moulins

## Un bon activateur de compost : le purin d'ortie

**Recette** : cueillez des orties qui ne soient pas encore montées en graines (sans racines, ni fleurs). Hachez grossièrement le produit de cette récolte, pesez-le et mettez-le dans un bac en plastique ou en bois (surtout pas de métal). Ajoutez 10 litres d'eau ( de pluie de préférence) par kilogramme d'orties fraîches. Couvrez le bac et mélangez tous les deux jours. La fermentation dure une quinzaine de jours. Filtrez. C'est prêt !

Ce produit peut également servir d'**engrais**, d'**insecticide** et de **désherbant** (explications dans un prochain bulletin).

Simple à réaliser mais également très économique et écologique, le purin d'ortie peut se conserver dans un récipient hermétique, à l'abri de la lumière, à 18-20°, durant quelques semaines

Seul désagrément : l'odeur !

## Les chauves-souris et la rage en France et en Europe

**Ces mammifères volants, utiles mais fragiles sont protégés en France et en Europe. Il est strictement interdit de les tuer, de les capturer, de les transporter (vivants ou morts) ou/et de les commercialiser. Il ne faut pas non plus les toucher car ils peuvent être atteints par la rage. Si une chauve-souris égarée ou éblouie est prisonnière dans une pièce de votre d'habitation : ouvrez les fenêtres, éteignez la lumière et quittez la pièce ; elle retrouvera son chemin grâce à son sonar. Si vous êtes en présence d'une chauve-souris blessée ou au comportement étrange, contactez les services vétérinaires. Tout cadavre doit être signalé à un vétérinaire.**

## Club informatique

Il n'est pas trop tard pour adhérer à ce projet **si vous êtes intéressé par l'informatique**. Que vous ayez **quelques bases** ou que vous soyez complètement **ignorant** en la matière, ce club est fait pour vous.

Vous pourrez découvrir le **traitement de textes et d'images, le tableur, la communication et l'information par fax et par internet, des jeux ...**

Pour tout renseignement, contactez Jean-Claude Jacquet au 04 70 66 27 97 ou la mairie au 04 70 66 26 26.

Des fiches complètes pour vous faire connaître et exprimer vos besoins sont disponibles à la boulangerie, au bar des Lanciers et à l'épicerie

# Association laïque des amis de Pierre BRIZON et des monuments pacifistes de l'Allier

Cette toute jeune association a tenu sa 1<sup>ère</sup> réunion publique à la salle des fêtes, le 6 avril 2004, avec une soixantaine de participants. Elle est née de la volonté de quelques militants pacifistes, mobilisés contre les guerres de Yougoslavie et d'Irak, qui se sont souvenus de l'artisan de paix qu'avait été Pierre BRIZON, né en 1878 et inhumé en 1923 à Franchesse, maire de la commune et député socialiste de l'Allier. La publication, quelques temps plus tard, de sa biographie par Pierre ROY a donné l'impulsion finale.

**Association des amis de Pierre BRIZON ?** car il s'est totalement investi pour l'émancipation des peuples et pour la paix et que cet engagement reste malheureusement, encore aujourd'hui, d'une brûlante actualité.

Pierre BRIZON a été également l'un des constructeurs du mouvement ouvrier et paysan de l'Allier, à la suite ou aux côtés d'autres éminentes personnalités comme Christophe THIVRIER, "le député en blouse", 1<sup>er</sup> maire socialiste de France et du monde (à Commentry), Jean DORMOY, maire et député socialiste de Montluçon, Ernest MONTUSÉS, humaniste et écrivain, Emile GUILLAUMIN, pionnier du syndicalisme paysan et écrivain.

**Association Laïque ?** car Pierre BRIZON était également libre penseur, à l'époque où se menait le combat pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que pour la laïcité de l'école et de la république, et que ce combat là reste lui-aussi d'actualité.

**Association des Monuments Pacifistes de l'Allier ?** Pour rappeler que, si Pierre BRIZON et seulement deux de ses collègues députés socialistes ont refusé de voter les crédits de guerre à partir du 24 juin 1916, beaucoup de soldats sur le front ou d'hommes et de femmes du peuple partageaient ces prises de position, et qu'après 1918, des monuments aux morts ont été élevés dans différents départements dont l'Allier (à Rocles) pour dénoncer la guerre et ses barbaries.

Au cours de cette première réunion, M. Pierre ROY a présenté son livre et retracé la biographie de Pierre BRIZON ainsi que son engagement politique en faveur des petites gens (métayers et ouvriers), puis, surtout, en faveur de la Paix entre les peuples.

*Quelques exemplaires de cet ouvrage sont disponibles auprès du secrétariat de mairie au prix de 23 euros.*

*L'association est également à la recherche de tous documents d'archives ayant trait à Pierre BRIZON (courriers, photos, etc...) aussi, si vous en possédez, merci de vous faire connaître en mairie ou de contacter directement l'association : M. Olivier MATHIEU, 9 rue des œillets, 03100 MONTLUÇON*

## Tribune libre

Nous aimerions connaître vos remarques, suggestions ainsi que les rubriques qui vous plaisent, celles qui vous déplaisent et celles que vous aimeriez trouver.

N'hésitez pas à nous donner votre avis sur ce coupon-réponse à retourner en mairie :

Nom, prénom, adresse ( facultatif): .....

Remarques, suggestions, rubriques différentes, demande d'informations sur un sujet précis:.....

.....

.....

.....

### Ont collaboré à ce numéro :

Patricia COTTE "Atelier d'Arts plastiques", page 5

André DESPRET "Hommages aux poilus", pages 10 et 11

Roger MICAUD "Artisanat et commerce à Franchesse", page 12

Olivier PONS "Le mot du président du Comité des Fêtes" page 1

Gérard VERNIS "Le mot du Maire", page 1

Valérie VERNISSE "Les Ch'tites Canailles", page 5

Isabelle VILLE "Budget", pages 2 et 3

"Association laïque des amis de Pierre BRIZON ... ", page 14

Impression en mairie

Isabelle DESURIER : rédaction des autres articles et mise en page

